

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

DECRET N° 71/355 du 5/11/71

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

- VU la Constitution ;
VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;
VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités
d'attributions du Dévouement Congolais ;

DECRETE :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du
Dévouement Congolais :

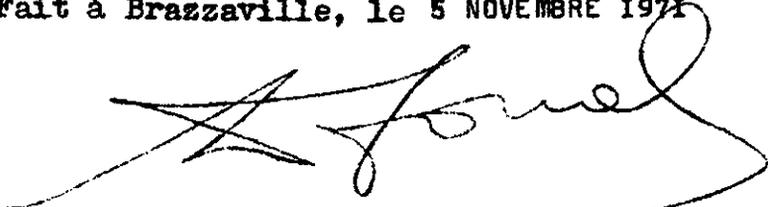
AU GRADE DE CHEVALIER

Monsieur ANDZIOU Paul, Instituteur-Adjoint en service à OUESSO
Monsieur ANGAMA Gabriel, Instituteur-Adjoint en service à OUESSO
Madame DOUKORO-BEGUEL Julienne, Commis Dactylo District SEMBE
Monsieur EKANI Timothée, Moniteur d'Agriculture à OUESSO
Monsieur PELLETIER Marcel, Chef Section R.N.T.P. OUESSO

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 5 NOVEMBRE 1971



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-

115